REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE28_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE28_CM0304-DE

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.
Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

M. OUVRARD propose au conseil municipal de ne créer aucun poste et de ne supprimer aucun poste en attendant les avancements de grade.

M. OUVRARD propose au conseil municipal de valider le tableau des effectifs présenté en annexe à compter du 04 avril 2023,

- Ancien effectif : 30 postes pourvus et 5 postes non pourvus
- Nouvel effectif : 30 postes pourvus et 5 postes non pourvus

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des voix, le tableau des effectifs présenté en annexe à compter du 04 avril 2023,

- **Ancien effectif : 30 postes pourvus et 5 postes non pourvus**
- **Nouvel effectif : 30 postes pourvus et 5 postes non pourvus**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal 2023.

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE28_CM0304-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE29_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE291_CM0304-DE

Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget « COMMUNE »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. OUVRARD, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal COMMUNE de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion « commune » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte de gestion du receveur pour le budget « commune » 2022.

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE291_CM0304-DE

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL** (23)
* **EN EXERCICE** (23)
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION** (23)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE30_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE30_CM0304-DE

Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget « CAISSE DES ECOLES »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. OUVRARD, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal CAISSE DES ECOLES de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion « caisse des écoles » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte de gestion du receveur pour le budget « Caisse des écoles » 2022

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE30_CM0304-DE

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE31_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE31_CM0304-DE

Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget « LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. OUVRARD, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte de gestion du receveur pour le budget « Lotissement clos de l'Aubépin – Tranche G » 2022

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE31_CM0304-DE

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL** (23)
* **EN EXERCICE** (23)
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION** (23)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE32_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE32_CM0304-DE

Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. OUVRARD, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal ASSAINISSEMENT de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide, à l'unanimité des voix, la présentation du compte de gestion du receveur pour le budget « Assainissement » 2022

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE32_CM0304-DE

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (22)**

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE33_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE33_CM0304-DE

PRÉSENTS : MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ :
M. OUVRARD Pierre

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Vote des Comptes Administratifs « Commune » 2022

M. BRAULT soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif « commune » de l'exercice 2022 a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. BRAULT Jean-Michel, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par le Maire.

M. BRAULT Jean-Michel, président de séance :

Donne acte de la présentation du compte administratif « Commune » 2022, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
INVEST	148 308,58 €		273 487,36 €		421 795,94 €
FONCT	613 365,10 €	275 000,00 €	222 031,85 €		560 396,95 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BRAULT Jean-Michel, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte administratif pour le budget « Commune » 2022

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE33_CM0304-DE

Le président de séance,
Jean-Michel BRAULT

MAIRIE DE MAYET 72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (22)**

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE34_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ :
M. OUVRARD Pierre

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE34_CM0304-DE

Vote des Comptes Administratifs « Caisse des écoles » 2022

M. BRAULT soumet au conseil municipal le rapport suivant :
Le compte administratif « Caisse des écoles » de l'exercice 2022 a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget « caisse des écoles » de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. BRAULT Jean-Michel, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par le Maire.

M. BRAULT Jean-Michel, président de séance :

Donne acte de la présentation du compte administratif « Caisse des écoles » 2022, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET « CAISSE DES ECOLES »

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
INVEST	3 353,40 €		8 152,00 €		11 505,40 €
FONCT	19 612,35 €	10 000,00 €	- 2 131,38 €		7 480,97 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BRAULT Jean-Michel, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte administratif pour le budget « Caisse des écoles » 2022

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le président de séance,
Jean-Michel BRAULT

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE34_CM0304-DE

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (22)**

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE35_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ :
M. OUVRARD Pierre

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE35_CM0304-DE

Vote des Comptes Administratifs « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » 2022

M. Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :
Le compte administratif « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » de l'exercice 2022 a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. BRAULT Jean-Michel, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par le Maire.

M. BRAULT Jean-Michel, président de séance :

Donne acte de la présentation du compte administratif « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » 2022, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET « LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G »

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
INVEST	26 735,18 €		- 26 735,18 €		00,00 €
FONCT	-123 141,71 €		123 081,71 €		- 60,00 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BRAULT Jean-Michel, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte administratif pour le budget « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » 2022

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE35_CM0304-DE

Le président de séance,
Jean-Michel BRAULT

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL** (23)
* **EN EXERCICE** (23)
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION** (22)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE36_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ :
M. OUVRARD Pierre

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE36_CM0304-DE

Vote des Comptes Administratifs « Assainissement » 2022

M. BRAULT soumet au conseil municipal le rapport suivant :
Le compte administratif « Assainissement » de l'exercice 2022 a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget « Assainissement » de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. BRAULT Jean-Michel, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par le Maire.

M. BRAULT Jean-Michel, président de séance :

Donne acte de la présentation du compte administratif « Assainissement » 2022, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET « ASSAINISSEMENT »

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
INVEST	36 198,52 €		48 056,71 €		84 255,23 €
FONCT	42 396,66 €		105 432,45 €		147 829,34 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BRAULT Jean-Michel, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte administratif pour le budget « Assainissement » 2022

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE36_CM0304-DE

Le président de séance,
Jean-Michel BRAULT

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE37_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE37_CM0304-DE

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
Budget Commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BRAULT Jean-Michel
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	222 031,85 €
B. Report résultat des années antérieures	338 365,10 €
C. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
D. Résultat à affecter	**560 396,95 €**
Résultat d'investissement	
E. Résultat de l'exercice	273 487,36 €
F. Report résultat des années antérieures	148 308,58 €
G. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
H. Résultat à affecter	**421 795,94 €**
Affectation	
I. Besoin de financement à la section d'investissement (R1068)	0,00 €
J. Excèdent de fonctionnement affecter à l'investissement (R1068)	305 057,72 €
K. Report en fonctionnement (R002)	255 339,23 €
Total affectation	**560 396,95 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix l'affectation du résultat proposée pour le budget COMMUNE 2022

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N° 23_DE38_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE38_CM0304-DE

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
Budget Caisse des écoles

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BRAULT Jean-Michel
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	- 2 131,38 €
B. Report résultat des années antérieures	9 612,35 €
C. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
D. Résultat à affecter	**7 480,97 €**
Résultat d'investissement	
E. Résultat de l'exercice	8 152,00 €
F. Report résultat des années antérieures	3 353,40 €
G. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
H. Résultat à affecter	**11 505,40 €**
Affectation	
I. Besoin de financement à la section d'investissement (R1068)	0,00 €
J. Excèdent de fonctionnement affecter à l'investissement (R1068)	0,00 €
K. Report en fonctionnement (R002)	7 480,97 €
Total affectation	**7 480,97 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix l'affectation du résultat proposée pour le budget CAISSE DES ECOLES 2022.

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE39_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE39_CM0304-DE

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
Budget Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BRAULT Jean-Michel
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	123 081,71 €
B. Report résultat des années antérieures	- 123 141,71 €
C. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
D. Résultat à affecter	- **60,00 €**
Résultat d'investissement	
E. Résultat de l'exercice	- 26 735,18 €
F. Report résultat des années antérieures	26 735,18 €
G. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
H. Résultat à affecter	**0,00 €**
Affectation	
I. Besoin de financement à la section d'investissement (R1068)	0,00 €
J. Excèdent de fonctionnement affecter à l'investissement (R1068)	0,00 €
K. Report en fonctionnement (D002)	60,00 €
Total affectation	- **60,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix l'affectation du résultat proposée pour le budget LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G 2022.

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE40_CM0304
****

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE40_CM0304-DE

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
Budget Assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BRAULT Jean-Michel
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	105 432,45 €
B. Report résultat des années antérieures	42 396,66 €
C. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
D. Résultat à affecter	**147 829,11 €**
Résultat d'investissement	
E. Résultat de l'exercice	48 056,71 €
F. Report résultat des années antérieures	36 198,52 €
G. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
H. Résultat à affecter	**84 255,23 €**
Affectation	
I. Besoin de financement à la section d'investissement (R1068)	0,00 €
J. Excèdent de fonctionnement affecter à l'investissement (R1068)	31 000,00 €
K. Report en fonctionnement (R002)	116 829,11 €
Total affectation	**147 829,11 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix l'affectation du résultat proposée pour le budget ASSAINISSEMENT 2022.

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE41_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE41_CM0304-DE

Fixation du taux des taxes locales 2023

Monsieur OUVRARD rappelle que :

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
- Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,
- Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,82 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,76 %**
- **Taxe habitation : 20,15 %**

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE42_CM0304
****

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE42_CM0304-DE

Vote du Budget Primitif 2023
Budget COMMUNE

Le Budget Primitif 2023 « Commune », préalablement examiné en Commission de Finances est soumis aux Membres du conseil municipal pour vote.

Le B.P. COMMUNE se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 2 871 716,23 €
Recettes : 2 871 716,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 347 055,87 €
Recettes : 1 347 055,87 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 4 218 772,10 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 4 218 772,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la proposition de Budget Primitif 2023 « COMMUNE ».

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE43_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE43_CM0304-DE

Vote du Budget Primitif 2023
Budget CAISSE DES ECOLES

Le Budget Primitif 2023 « Caisse des écoles », préalablement examiné en Commission de Finances est soumis aux Membres du conseil municipal pour vote.

Le B.P. CAISSE DES ÉCOLES se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 107 480,97 €
Recettes : 107 480,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 12 505,40 €
Recettes : 12 505,40 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 119 986,37 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 119 986,37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la proposition de Budget Primitif 2023 « CAISSE DES ECOLES ».

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE44_CM0304
****

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE44_CM0304-DE

Vote du Budget Primitif 2023
Budget LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G

Le Budget Primitif 2023 « Lotissement Le Clos de l'Aubépin - Tranche G », préalablement transmis à la trésorerie pour avis.

Le B.P. LOTISSEMENT LE CLOS DE L'AUBÉPIN - TRANCHE G se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 60,00 €
Recettes : 60,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 60,00 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 60,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la proposition de Budget Primitif 2023 « LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G ».

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE45_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE45_CM0304-DE

Vote du Budget Primitif 2023
Budget ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2023 « Assainissement - M49 », préalablement examiné en Commission de Finances est soumis aux Membres du Conseil pour vote.

Le B.P. ASSAINISSEMENT - M49 se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 347 102,56 €
Recettes : 347 102,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 195 430,93 €
Recettes : 195 430,93 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 542 533,49 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 542 533,49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la proposition de Budget Primitif 2023 « ASSAINISSEMENT ».

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)

SÉANCE DU 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
DÉLIBÉRATION N°23_DE46_CM0304
****

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Date de la Convocation
28 MARS 2023

Date d'affichage de la convocation
28 MARS 2023

LE 03 AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, Mme GUYET Fabienne, M. ASSE Didier, MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 072-217201912-20230403-23_DE46_CM0304-DE

Prêt du matériel culturel du Pays Vallée du Loir

Depuis une dizaine d'année le Pays Vallée du Loir fait profiter aux associations et aux collectivités du matériel professionnel qu'il détient pour l'organisation d'évènements culturels.

Depuis janvier 2019, ce service est soumis à une cotisation annuelle de 160 € par an.

Lors du bureau du 30 novembre 2022, il a été décidé de revoir les modalités de prêt de la façon suivante à partir du 1er janvier 2023.

- Les accords de prêts ne seront effectués qu'entre le Pays Vallée du Loir et une commune (pour elle-même ou pour une de ses associations)
- La commune se portera garante de la bonne utilisation du matériel et en sera responsable (en cas de problème, la commune fera fonctionner sa propre assurance pour restituer le matériel en parfait état de fonctionnement)
- Les nouveaux tarifs en vigueur à l'année sont les suivants :
    - 400 € pour 1 prêt
    - 500 € pour 2 prêts dans l'année
    - 600 € pour 3 prêts dans l'année
    - Et 100 € pour chaque prêt supplémentaire

La liste du matériel est annexée au document en pièce jointe.

Chaque demande de prêt doit être effectué auprès du Pays Vallée du Loir.
Toute utilisation doit être effectuée par un technicien. Après validation de cette demande, l'équipe du PETR mettra en relation la commune avec les référents à l'Espace Ronsard au Lude ou bien à la salle Coppélia à la Flèche (selon le matériel emprunté).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des voix, le maire à signer la convention de prêt de matériel culturel du Pays vallée du Loir.

Fait à Mayet, le quatre avril deux mil vingt trois

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360